

*A.S.B.L. Aide Alimentaire Jettoise
Rapport d'activités 2023*

*Jetse Voedselhulp V.Z.W.
Activiteitenverslag 2023*



Table des matières

1	Introduction	3
2	Epicerie Solidaire : Missions	5
2.1	Aide alimentaire	5
2.1.1	Nos bénéficiaires	5
2.1.2	Accessibilité	6
2.1.3	Fournisseurs	7
2.1.4	Activité de lutte contre le gaspillage alimentaire – approvisionnement en invendus	7
2.1.5	Redistribution des invendus au sein de l’Aide Alimentaire Jettoise ..	10
2.1.6	Projet Cuisine de quartier	11
2.1.7	Projet LOCO	11
2.2	Formation des travailleurs article 60	12
2.2.1	Les collaborateurs	12
2.2.2	Structure d’économie sociale mandatée en insertion	12
2.2.3	Publics cibles	13
3	Perspectives 2024	14
4	Conclusion	15
5	L’épicerie solidaire en quelques photos	16
6	Remerciements	23
7	Organigramme de l’ASBL Aide Alimentaire Jettoise	24



1 Introduction

L'année 2023 doit être considérée comme celle du changement et de la transition.

En effet, en septembre 2023 le CA de l'ASBL « Aide Alimentaire Jettoise » a désigné un nouveau délégué à la gestion journalière.

Pour le second semestre de l'année, les objectifs fixés par le CA étaient les suivants :

- Améliorer le travail en réseau au sein de l'ASBL Aide Alimentaire Jettoise (AAJ) ;
- Professionnaliser le mode de fonctionnement de l'épicerie solidaire ;
- Gérer les différents subsides ;
- Recruter un(e) encadrant(e) ;
- Développer des projets pour l'épicerie solidaire ;
- Assurer la redistribution de denrées alimentaires auprès des différentes associations qui composent l'AAJ ;
- Assurer la gestion journalière de l'épicerie solidaire ;
- Trouver de nouveaux partenariats ;
- Travailler sur les perspectives 2024.

Pour atteindre ces objectifs, le nouveau délégué à la gestion journalière a pu compter sur le soutien de l'équipe ainsi que sur l'ensemble des acteurs de terrain qui opèrent au sein du réseau de l'Aide Alimentaire Jettoise.

Par ailleurs, nous avons œuvré à offrir des denrées de qualité à l'ensemble de nos bénéficiaires, à lutter contre l'isolement social, à limiter au maximum le gaspillage alimentaire et ce, au travers de la récolte des invendus.

L'objectif principal de notre A.S.B.L. est de lutter contre la précarité économique et sociale, à travers l'accès pour nos bénéficiaires à des denrées de qualité au prix le plus bas possible (épicerie solidaire). Et en fonction de leur situation économique et sociale, ils peuvent également bénéficier de colis alimentaires (CEJ). Notre réseau apporte aussi son soutien aux personnes sans abri (Croix Rouge et Restojette) ainsi qu'aux aînés (Ange Gardien).

Pour rappel, notre A.S.B.L est composée de cinq associations, à savoir :

- Le Centre d'Entraide de Jette (CEJ) qui assure la distribution de colis alimentaires, des permanences sociales, gère une école de devoirs ainsi qu'un magasin social ;
- Le Restojet : Centre d'accueil de jour pour les personnes sans abri et/ou en besoin de guidance ;
- L'Ange Gardien : restaurant social ;
- La Croix Rouge de Jette dont les missions sont d'assurer des formations, principalement à destination des jeunes afin de les former aux gestes à adopter en situation d'urgence. La Croix Rouge permet aussi de lutter contre l'isolement, d'organiser des tournées en rue afin d'aider les sans-abris, de gérer des prêts de matériel ainsi que d'organiser des actions préventives ou des opérations d'urgence ;
- Cabajette : épicerie solidaire.

Toutes ces associations forment le réseau de l'Aide Alimentaire Jettoise et viennent en aide aux personnes les plus fragilisées. La fierté de ce réseau repose sur la complémentarité des différentes associations et sur une offre de service qui soutient l'ensemble des catégories de bénéficiaires en difficulté financière et/ou sociale.

Enfin, ce rapport traitera uniquement des activités organisées par notre épicerie solidaire dans la mesure où tous les autres acteurs du réseau rédigent un rapport d'activités indépendant.



2 Epicerie Solidaire : Missions



2.1 Aide alimentaire

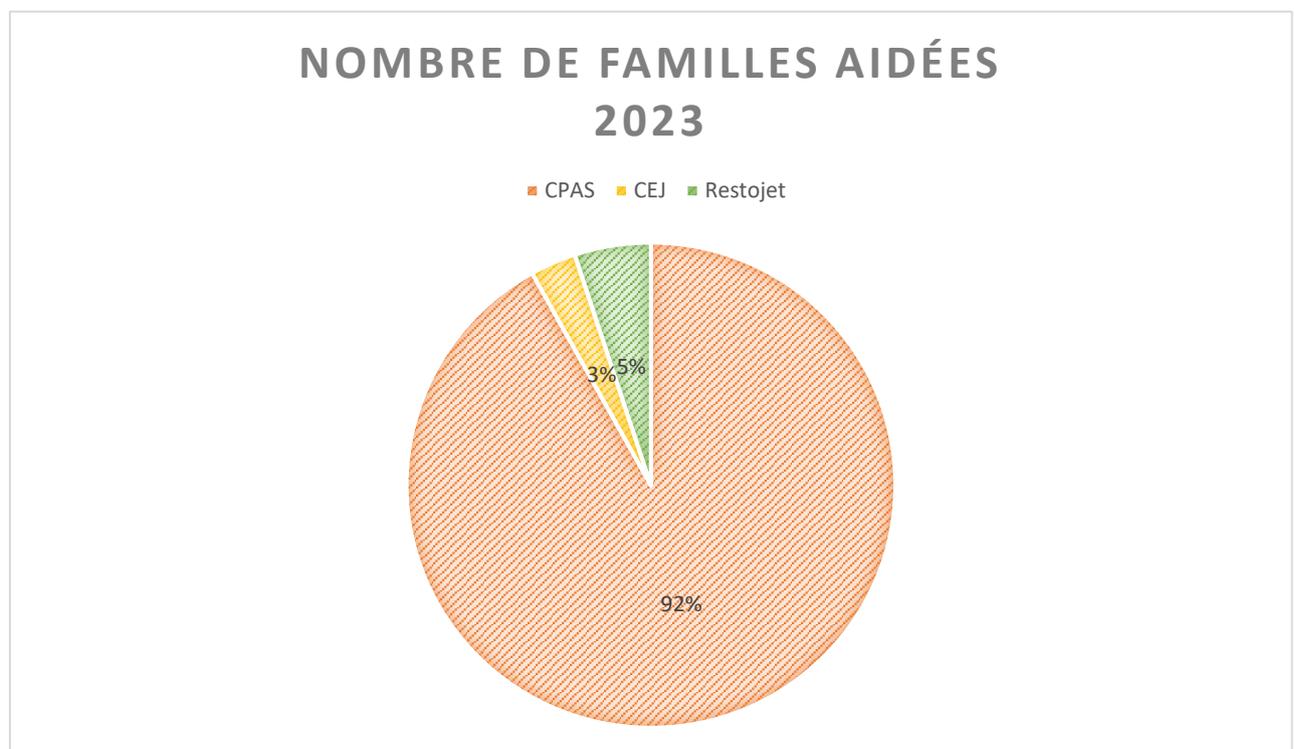
2.1.1 Nos bénéficiaires

L'activité principale de notre épicerie solidaire repose sur la vente de produits alimentaires et non-alimentaires et ce, aux prix les plus bas possible.

L'ensemble de nos bénéficiaires nous est envoyé par le CPAS de Jette, le Centre d'Entraide de Jette et le Restojet.

Toutes les personnes qui accèdent à notre épicerie solidaire ont fait l'objet d'une enquête sociale au préalable.

Durant l'année 2023, nous avons accueilli 297 familles dont la répartition est la suivante :



2.1.2 Accessibilité

Jusqu'en décembre 2023, notre épicerie était uniquement accessible trois demi-jours par semaine, à savoir les mardis après-midi, les jeudis et les vendredis matin et ce, uniquement sur rendez-vous.

A partir du mois de décembre 2023, notre épicerie solidaire a élargi ses jours et ses horaires d'ouverture afin de mieux répondre aux besoins des bénéficiaires et des différents partenaires.

Pour ce faire, nous ouvrons du mardi au vendredi de 10h00 à 16h15 et nous avons fait le choix de ne plus travailler sur rendez-vous.

En dehors des heures d'ouverture, nous travaillons habituellement à la simulation des achats, à la gestion du stock, à faire les courses, à la récolte et à la redistribution des invendus auprès de notre réseau local et à la gestion des surgelés.

Par ailleurs, nous avons travaillé à rendre notre épicerie solidaire plus conviviale et chaleureuse afin d'accueillir nos bénéficiaires dans les meilleures conditions possibles.

Pour ce faire, nous avons mieux délimité les espaces accessibles au public et développé un espace convivial afin que nos usagers puissent joindre l'utile à l'agréable : faire leurs courses et passer un moment de partage en découvrant une nouvelle offre de services. En effet, nous mettons à leur disposition de la soupe, du café, du thé et du jus d'orange frais, à déguster à faible coût dans un cadre plus accueillant.

Afin de respecter les normes édictées par l'AFSCA, nous avons demandé et obtenu une dérogation afin de pouvoir transformer certains produits.

L'objectif de cette démarche est de faire de notre épicerie solidaire un lieu qui ne lutte pas uniquement contre la précarité financière mais également contre la précarité sociale et ce, en favorisant la création de liens sociaux entre les bénéficiaires et avec les membres de l'équipe.



2.1.3 Fournisseurs

Depuis de nombreuses années, notre épicerie solidaire s'approvisionne essentiellement chez Colruyt et chez Solifood pour les denrées alimentaires.

Pour les autres produits, nous nous approvisionnons essentiellement auprès de GOODSTOGIVE.

Vu la forte indexation du prix des produits alimentaires et non-alimentaires, nous devons impérativement rechercher de nouvelles sources d'approvisionnement.

A titre d'exemple, nous avons depuis peu pris l'option de faire nos courses au grand marché matinal de Bruxelles.

De plus, afin de réduire nos coûts, nous devons optimiser notre logistique et continuer à développer notre réseau local.

Nous souhaitons rendre l'accès à des produits de qualité accessible au plus grand nombre tout en tentant de diminuer au maximum le prix d'achat.

2.1.4 Activité de lutte contre le gaspillage alimentaire – approvisionnement en invendus

Afin de lutter contre le gaspillage alimentaire, notre épicerie solidaire se fournit en invendus auprès de différentes enseignes.

Actuellement, nous nous fournissons essentiellement auprès des magasins suivants/structures suivants :

2.1.4.1 Delhaize

L'enseigne Delhaize fournit à notre épicerie différents produits alimentaires. Il s'agit des magasins de Jette, Laeken et Molenbeek.

Pour l'année 2023, nous avons reçu pour 87.931, 67 euros de dons sous forme d'invendus.

2.1.4.2 Carrefour

Le magasin Carrefour de Vilvoorde nous approvisionne uniquement en produits surgelés de toutes sortes. En 2023, nous avons récolté environ 6 tonnes de denrées.

2.1.4.3 DREAM

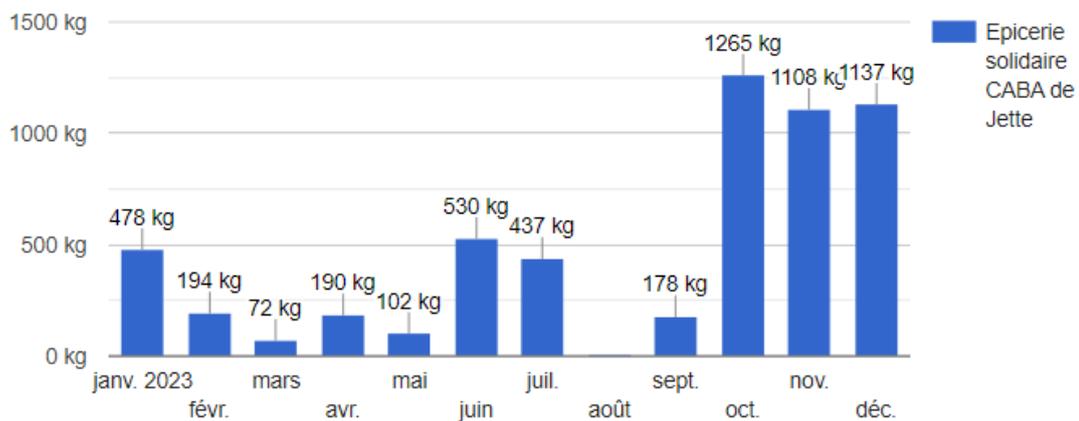
De plus, nous bénéficions également des invendus issus du projet DREAM qui assure la récupération et la distribution des invendus en fruits et légumes que le CPAS de Bruxelles récupère auprès du Marché matinal et d'autres fournisseurs et qu'il redistribue à d'autres associations actives dans le domaine de l'aide alimentaire dont notre épicerie solidaire fait partie.



Vous trouverez ci-dessous les statistiques issues de ce partenaire.

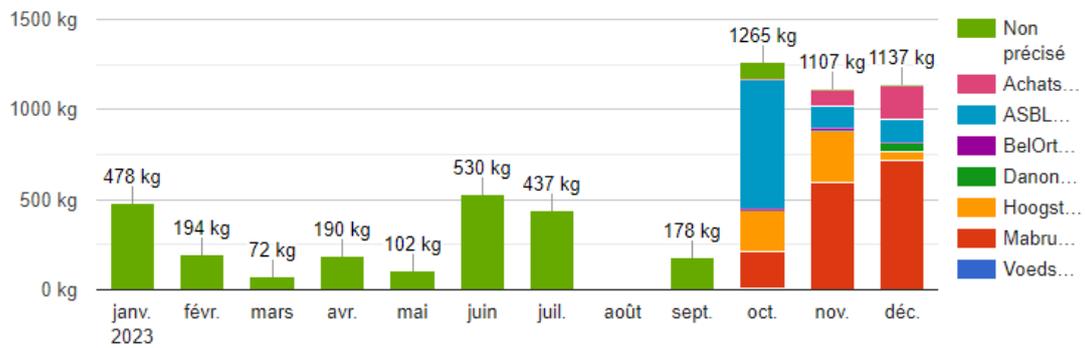
Ci-dessous les statistiques des dons réalisés pour la période du 1/01/2023 00:00:00 au 31/12/2023 23:59:59.

Dons par receivers

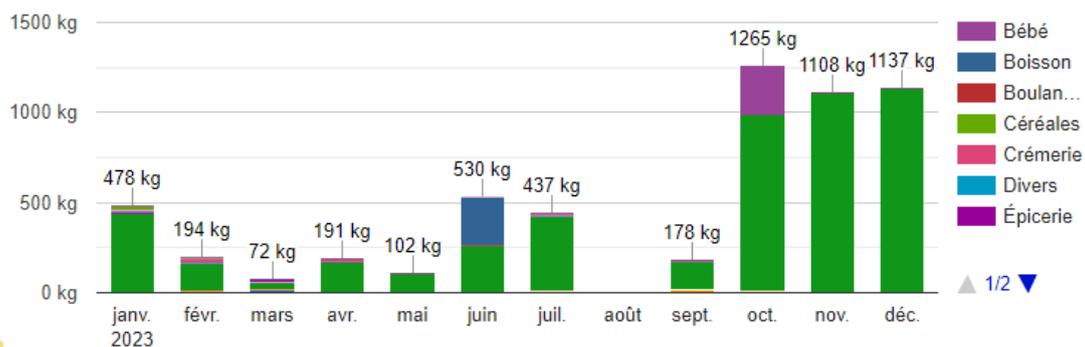


Au regard de ce tableau, vous pouvez constater une évolution dans notre approvisionnement. En effet, l'augmentation des dons correspond à l'élargissement des heures d'ouverture de l'épicerie solidaire. Pour rappel, l'épicerie a été fermée pendant le mois d'août.

Dons par fournisseur



Dons par catégories



Vous pouvez constater que nous récoltons essentiellement des fruits et légumes auprès de DREAM.

2.1.4.4 Les Capucines

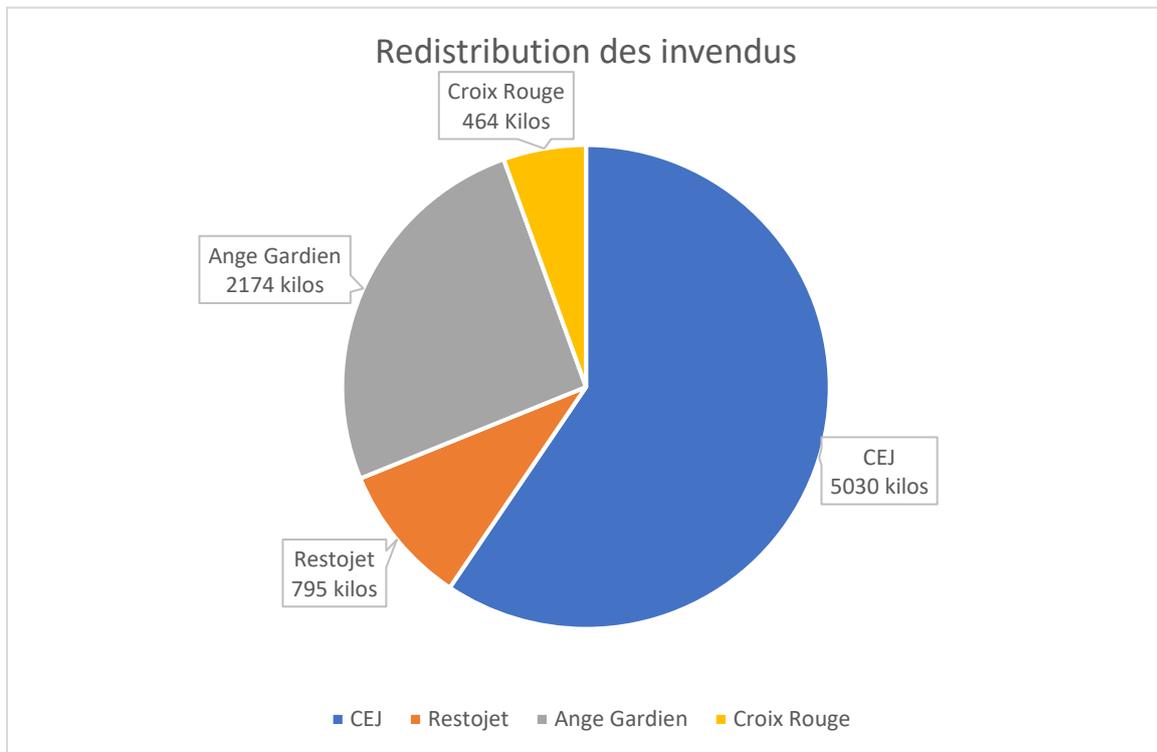
Depuis février 2024, nous avons également signé une convention de partenariat avec l'ASBL les Capucines qui nous redistribue une partie de ses invendus. De ce fait, nous ne disposons pas encore de statistiques.



2.1.5 Redistribution des invendus au sein de l'Aide Alimentaire Jettoise

Lorsque nous ne parvenons pas à écouler tous les invendus dans notre épicerie solidaire, nous les redistribuons auprès des partenaires de l'Aide Alimentaire Jettoise. En 2023, nous avons redistribué :

- 5030 kilos au CEJ
- 795 kilos au Restojet
- 2174 kilos à l'Ange Gardien
- 464 kilos à la Croix Rouge



Pour votre parfaite information, nous avons arrondi les chiffres.

A la lecture de ce graphique, vous pourrez constater que le rôle de plateforme de redistribution de l'Aide Alimentaire Jettoise fonctionne parfaitement bien et ce, au profit de l'ensemble des ASBL de notre réseau.

A titre d'exemple, sur la totalité des invendus de DREAM et de Carrefour (11 tonnes), nous redistribuons près 77 % de nos invendus.

Ce constat nous amène à penser que nous pourrions accueillir davantage de bénéficiaires.

2.1.6 Projet Cuisine de quartier

Lors du second semestre 2023, nous n'avons plus été en mesure de poursuivre ce projet. En effet, à la suite du départ de notre encadrante et de notre animatrice, nous ne disposons plus du personnel nécessaire pour maintenir cette activité.

A l'origine, ce projet était principalement ouvert aux bénéficiaires de l'épicerie solidaire ainsi qu'aux usagers de notre réseau local. L'objectif était de lutter contre le gaspillage alimentaire en utilisant nos invendus pour créer des repas de qualité à moindre coût.

Ce projet était également l'occasion, pour les bénéficiaires, de créer un espace de rencontre et d'échange.

2.1.7 Projet LOCO

En 2023, nous avons bénéficié d'un subside de la part de l'ASBL LOCO et ce, pour un montant de 19.362,65 euros.

« La finalité sociale de LOCO est de contribuer à l'amélioration de l'approvisionnement et de la logistique de structures œuvrant dans l'aide alimentaire, grâce à la rationalisation des déplacements et à la mise en commun de moyens des membres signataires de la convention réseau LOCO, ou de toute autre association d'aide alimentaire qui obéirait aux principes de LOCO. Ce réseau a pour objectif de servir au mieux et le plus efficacement possible l'aide alimentaire en région Bruxelloise. LOCO est portée par des organisations actives dans l'aide alimentaire, des communes et des CPAS, qui collaborent étroitement ensemble pour étendre leurs champs d'action. LOCO tient un rôle de facilitation ».

Nous avons utilisé cette somme pour l'achat de denrées alimentaires issues, pour la plupart, du circuit court et nous les avons redistribuées à l'ensemble des ASBL qui compose le réseau de l'Aide Alimentaire Jettoise (AAJ).

En 2024, nous devrions également bénéficier d'un subside.



2.2 Formation des travailleurs article 60

2.2.1 Les collaborateurs

Nous offrons à nos collaborateurs une formation de vendeur.euse/magasinier.ière en leur offrant un contrat de travail. Ainsi, ils peuvent découvrir toutes les activités qui gravitent autour du fonctionnement d'une épicerie solidaire. Pour ce faire, nous demandons à tous nos collaborateurs de pouvoir être polyvalents et de s'inscrire dans un rythme de travail adéquat.

La sélection des candidats se fait avec la précieuse collaboration du service d'insertion du CPAS de Jette.

Outre une formation de vendeur.euse/magasinier.ière et l'acquisition d'une expérience en informatique, nos collaborateurs peuvent accéder à un registre de formation qui les aideront à accéder plus facilement au marché du travail au terme de leur expérience professionnelle au sein de l'épicerie.

Pendant la durée de leur contrat, ils doivent au minimum suivre les formations de premiers secours et relatives à la manutention.

2.2.2 Structure d'économie sociale mandatée en insertion

Notre épicerie solidaire est agréée en qualité d'Entreprise sociale et démocratique. De plus, nous sommes également reconnus par l'Administration Bruxelles Economie et Emploi comme structure d'Economie Sociale Mandatée Insertion (ESMI).

Dès lors, nous sommes mandatés par le Gouvernement pour réaliser un programme d'insertion à l'attention des personnes les plus éloignées du marché de l'emploi. A ce titre, nous sommes mandatés pour une durée de 5 ans, renouvelable, pour assurer la formation de 5 travailleurs. Dans le courant de l'année 2024, nous devons renouveler notre mandatement.



2.2.3 Publics cibles

Nous accueillons au sein de notre épicerie solidaire uniquement des articles 60. Pour ce faire, nous travaillons en étroite collaboration avec le CPAS de Jette.

Pour l'heure, nous sommes mandatés pour assurer la formation de 5 articles 60. Cependant, afin de rester dans les conditions d'octroi de ce mandatement, nous accueillons régulièrement 6 articles 60.

Pendant la durée de leur contrat, nos collaborateurs continuent à bénéficier, de la part du service d'insertion, d'un accompagnement social. En effet, ils bénéficient d'un plan d'accompagnement personnalisé (PAC).

Par ailleurs, le personnel article 60 bénéficie également de l'expertise de notre encadrante. En effet, le rôle de cette dernière est d'accompagner tous les collaborateurs dans leur processus de formations.

A l'avenir, nous n'excluons pas la possibilité de travailler avec d'autres publics cibles, principalement avec des Ecosoc.



3 Perspectives 2024

En 2024, nous aimerions augmenter le nombre de bénéficiaires qui pourraient accéder à notre épicerie solidaire.

D'une part, nous aimerions donner l'accès à toutes les personnes qui sont temporairement en situation d'urgence et ce, en complément des tickets S.

D'autre part, nous souhaitons doubler le nombre de familles qui pourraient bénéficier de nos services car elles se trouvent structurellement en situations de précarité financière.

Ces nouveaux bénéficiaires nous seraient envoyés par le CPAS de Jette et ce, au terme d'une enquête sociale.

Pour que ce projet puisse se réaliser, nous devons discuter des différentes modalités avec notre partenaire.

Notre objectif est de permettre à un maximum de familles en situation de précarité financière et sociale d'accéder à une alimentation saine et à moindre coût.

Enfin, nous souhaitons continuer à améliorer le fonctionnement de notre réseau local.



4 Conclusion

Comme annoncé dans l'introduction, l'année 2023 peut être qualifiée comme celle de la transition et du changement.

En effet, nous avons mis l'accent sur l'amélioration du service auprès de nos bénéficiaires en leur permettant d'accéder à des produits plus variés et à moindre coût.

De plus, nous avons décidé de mettre en place des outils afin de lutter contre l'isolement social dont souffrent certains de nos bénéficiaires.

Par ailleurs, nous avons également mis l'accent sur l'amélioration du travail en réseau au sein des différentes ASBL qui composent l'Aide Alimentaire Jettoise.

Nous avons également travaillé à la recherche de nouveaux partenaires afin d'augmenter notre réseau de distribution.

Début 2024, nous avons signé une nouvelle convention de partenariat avec l'ASBL les Capucines.

Le défi pour les années à venir est de s'assurer que nos sources d'approvisionnement ne se tarissent pas au profit de nouvelles enseignes qui utilisent la détresse alimentaire de nos bénéficiaires à des fins purement économiques.

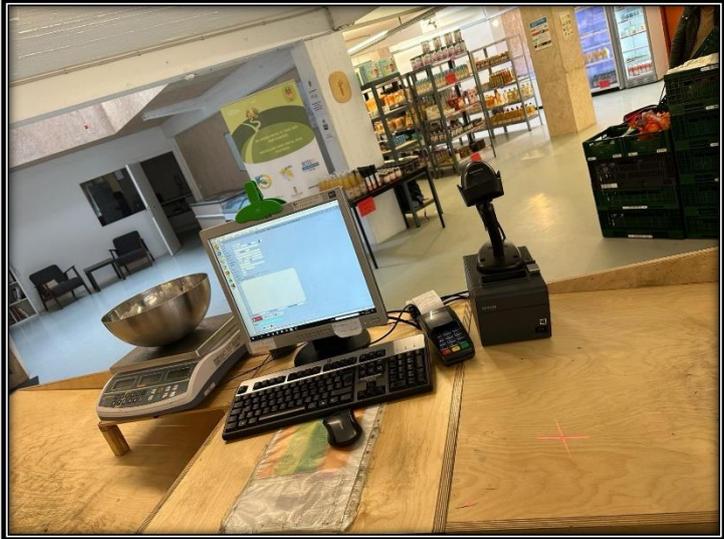
Enfin, force est de constater que les besoins en matière d'aide alimentaire ne font que s'accroître. Afin de répondre à la demande croissante, nous espérons pouvoir augmenter le nombre de personnes pouvant accéder à notre épicerie solidaire.



5 L'épicerie solidaire en quelques photos



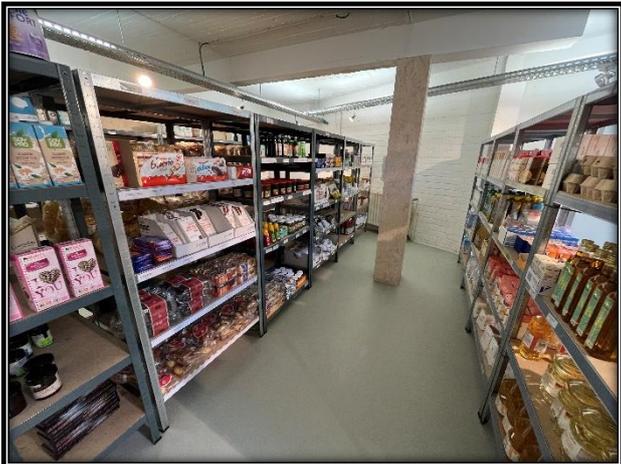
Notre épicerie solidaire : un espace accueillant et convivial



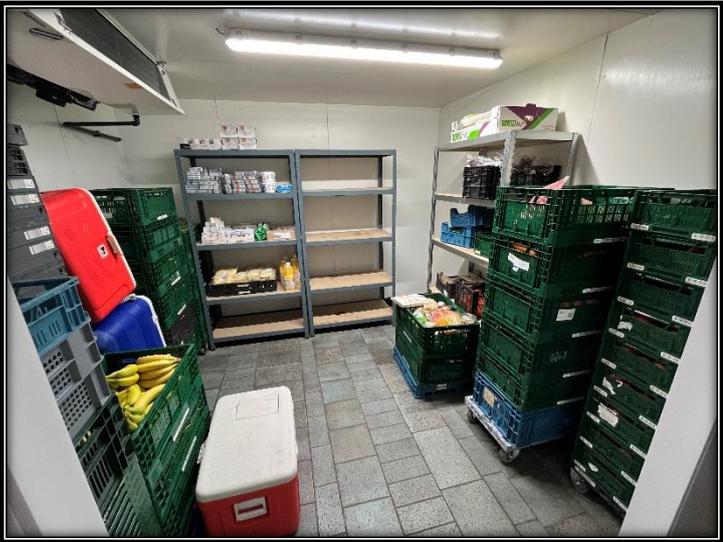
Notre cuisine



Nos différents rayons



Nos frigos, notre nouvelle chambre froide et notre réserve



Le marché matinal

mabru
MARCHÉ MATINAL DE BRUXELLES
VROEGMARKT VAN BRUSSEL



L'épicerie solidaire : plateforme de redistribution



L'épicerie solidaire : fêtes de fin d'année



6 Remerciements

Nous tenons à remercier les Autorités politiques et administratives du CPAS de Jette ainsi que l'ensemble de ses collaborateurs qui œuvrent tous les jours à améliorer le quotidien de nos bénéficiaires.

Nous souhaitons également remercier les membres du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale de notre ASBL qui consacrent bénévolement du temps afin de construire et organiser l'aide alimentaire sur le territoire de Jette.

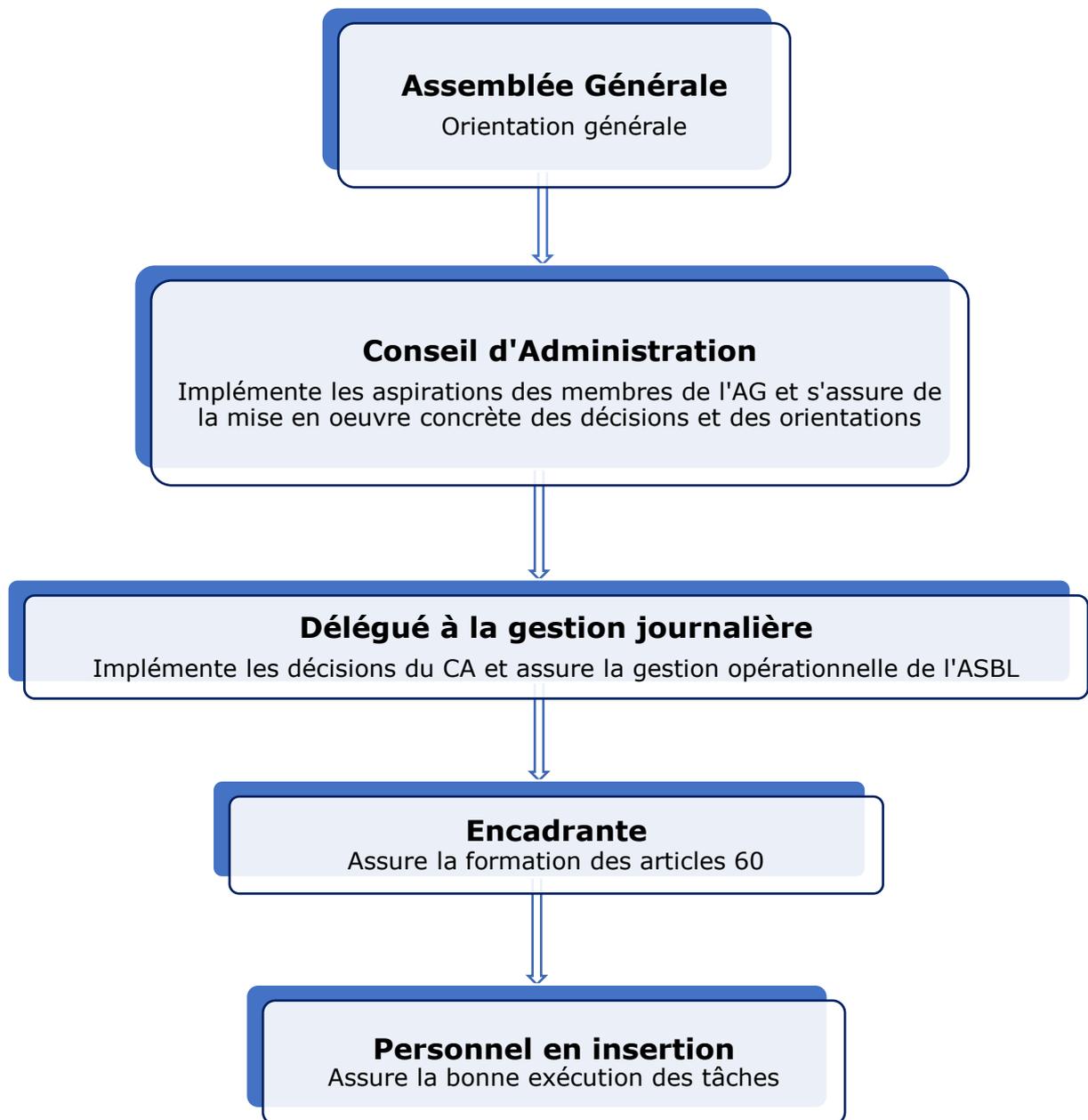
Nous souhaitons également mettre à l'honneur toutes les enseignes et les structures qui nous approvisionnent en invendus (Carrefour, Delhaize, Dream et les Capucines).

Par ailleurs, ce rapport d'activité est pour nous l'occasion de remercier l'ensemble des partenaires de notre réseau local (CEJ, Restojet, Croix Rouge, l'Ange Gardien) ainsi que toute l'équipe de Cabajette.

Enfin, nous tenons à remercier toutes les structures qui contribuent financièrement au bon fonctionnement de l'épicerie solidaire (CPAS de Jette, COCOF, Vivalis, LOCO).



7 Organigramme de l'ASBL Aide Alimentaire Jettoise





Cabajette

Rue Léopold I, 483

1090 Jette

Tél : 02/311.40.04

Numéro d'entreprise : BE 0629.783.287

Editeur responsable : Serge De Prez